



MAIRIE DE OSSE  
25360

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019 À 20 H 00

sous la présidence de **M. Charles PIQUARD, Le Maire**

**Membres en exercice : 8**  
**Membres présents : 6**  
**Membres votants : 7**

**Ayant donné procuration : 1**  
**Absent(s) excusé(s): 2**  
**Absent:**

**Etaient présents :** Mme Maryna GUEDON

Ms. Pascal FAIVRE - Franck MORGANTI - Charles PIQUARD - Claude POULOT - David ROETHLISBERGER

**Etaient excusés :** Mme Laurence FONTAINE, M. Franse OSTHENE

**Pouvoirs :** 1

**Etait absent :** 0

**Secrétaire de séance :** M. Pascal FAIVRE

**Président de séance :** le Maire, M. Charles PIQUARD

**Date de convocation :** 11 novembre 2019

**Date d'affichage :** 22 novembre 2019

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2019,
- Rapports d'activité et compte-rendu de réunions,
- Point sur les travaux réalisés et à réaliser – voiries – bâtiments,
- Dossier forêt;
- Dossier urbanisme;
- Dossier finances;
- Dossier délibérations :
  - Approbation du montant des attributions de compensation 2019 définitives,
  - Assiette et désignation des coupes de l'exercice 2020;
  - Classement de voies communales et mise à jour du classement du tableau des vies communales.
- Informations et questions diverses.

M. PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures 00 minute.

Il procède à la lecture du procès-verbal du **11 octobre 2019** approuvé à l'unanimité.

Un conseiller remarque que la date retenue pour la célébration du 11 novembre n'a pas été décidée en conseil.

Vote :            pour 7            contre 0            abstention 0

#### ➤ **Rapports d'activité :**

Monsieur le Maire informe les conseillers des différentes réunions depuis le dernier Conseil Municipal.

- Réunion de chantier rue de l'Amitié avec le Syndicat Intercommunal de la Haute Loue,
- Assemblée Générale de l'Association « Les Artistes à la Campagne »,
- Rendez-vous avec l'entreprise VD Menuiserie,
- Départ en retraite de Monsieur Claude GULLAUD, agent ONF,
- Réunion avec le Syndicat du Gour,

- Réunion à la Préfecture pour les demandes de DETR des dossiers communaux,
- Rendez-vous avec le Notaire pour la signature RTE,
- Conseil d'Ecole de Osse.

#### ➤ Travaux bâtiments :

- Remplacement de la porte d'entrée de la salle de convivialité :  
Devis 1 porte : 2 120.15 € HT soit un total de 2 544.18 € TTC

Le Conseil Municipal propose de changer les deux portes.

Un nouveau devis sera demandé.

- Remplacement de la porte du bâtiment école dans les prochaines semaines.
- Demande de l'Entreprise du report des travaux de la toiture de la Mairie pour le début de l'année 2020.
- Comme chaque année, une visite des appartements sera effectuée le 11 janvier 2020.

#### ➤ Dossier voiries

- Travaux voiries de l'Association Foncière :  
Montant de la facture de l'Association Foncière : 81 264.53 € TTC  
Montant de la facture Commune : 6 070.50 € TTC  
Subvention versée par le Département : 23 956.00 € TTC  
Suite à une décision de bureau, la redevance est de 0.08 € par m2.
- Des dégradations ont été signalées sur le Chemin du Marais, sur la piste forestière et devant le lavoir rue de la Source.
- Des rigoles ou saignées seront aménagées par les employés communaux sur les chemins pour évacuer les eaux de ruissellement.
- Rue des Rosiers : rencontre avec Monsieur et Madame Frésard pour l'aménagement du trottoir.  
Une nouvelle demande d'élagage des haies va être adressée aux propriétaires concernés.  
Facture de l'entreprise Kolly 37 529.00 € HT soit un total de 45 034.80 € TTC. Demande de versement de la subvention de 40 % de cette facture.
- Rue de l'Amitié : Convention de participation financière à la réfection de la fouille du renouvellement du réseau d'eau potable. Le syndicat Intercommunal de la Haute Loue prend en charge 2 000.00 € HT soit un total de 2 400.00 € TTC.
- Le dossier de subvention pour la séparation des eaux pluviales et des eaux usées rue de la Liberté et rue de l'Amitié a été accepté.
- Contrôle des poteaux incendie.
- Réparation d'un poteau défaillant : intervention de la Société Gaz et Eau pour un montant de 723.35 € HT soit un total de 868.02 € TTC.

La Commission Voiries se réunira pour l'avant travaux de la rue de l'Amitié le 11 janvier à 10h00.

#### ➤ Dossier Forêt

- Assiette et désignation des coupes : Le Conseil Municipal décide de reporter la décision de la désignation des coupes.
- Affouage 2019-2020 : 29 affouagistes  
Il n'y a pas de nettoyage cette année.  
Affouage dans les coupes 19-36-37 et dans les parcelles 4-12 et 38 en fonction de l'abattage.

#### ➤ Dossier finances :

##### Sommes perçues :

- Taxe d'aménagement : 5 686.00 €
- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 2 738.42 €
- Diagnostic des installations d'éclairage public, subvention de l'Etat : 15 080.25€
- Rôle d'assainissement 2019 : 142 factures pour un montant de 11 913.93 €
- Taux de redevance au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour la modernisation des réseaux de collecte : 0.15 € / m3

##### Dépenses :

- Participation au cadeau de départ en retraite de Monsieur Claude Gullaude : 160.00 €

En ce qui concerne la taxe d'aménagement, le Conseil Municipal ne souhaite pas modifier le taux de 3 %.

➤ **Dossier délibérations :**

**Délibération 2019-48 / OBJET : Approbation du montant des attributions de compensation 20 définitives.**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Préambule : Les membres du Conseil Communautaire ont approuvé 2 délibérations lors du Conseil du 11 octobre 2017 :

- Révision libre des AC des communes membres de la CCDB 2017 (pacte fiscal lié aux transferts des compétences enfance jeunesse et scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017)
- Pacte fiscal relatif aux zones d'activités et aux parcs éoliens.

La mise en œuvre du pacte fiscal nécessite la révision libre (dérogatoire) des montants des attributions de compensation (article 1<sup>o</sup>bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

Pour information, la CLECT s'est réunie le 30 septembre 2019 afin d'examiner :

- La clause de revoyure dans le but d'actualiser durant l'année 2019 les coûts de fonctionnement liés aux compétences « petite enfance/enfance jeunesse » et « scolaire » à partir des comptes administratifs 2017 et 2018 avec deux années de recul sur l'exercice de ces compétences.
- L'extension du circuit de transport pour assurer la desserte du périscolaire organisé le matin à Osse entre les communes de Osse, Glamondans, Dammartin les Templiers et Champlive.

A terme, ces éléments financiers contribuent à définir les stratégies les plus pertinentes pour la suite de l'exercice de ces compétences.

En synthèse, la clause de revoyure a permis :

- de confirmer la méthode d'évaluation des charges transférées utilisée en 2016 pour les transferts de compétences opérés au 01/01/2017 ;
- de constater l'augmentation non négligeable des charges de fonctionnement (incluant l'entretien des bâtiments) : +10% entre 2016 et 2017, +7% entre 2017 et 2018. Cet accroissement est dû à la politique volontariste de la CCDB, qui a conduit à l'harmonisation des services scolaire et petite enfance, enfance, jeunesse.
- de poser la question de l'évolution du pacte fiscal relatif à ces 2 compétences à partir de 2021 : la majorité des membres présents de la CLECT souhaite ouvrir cette réflexion.

Calcul du montant des AC 2019 :

AC définitive = AC fiscale + pacte fiscal PEEJ/Scolaire (variation dotation de compensation territoriale) + conséquences restitution compétence « secrétariat » + versement pacte fiscal zones + versement pacte fiscal éolien – variation contribution SDIS – participation aux services CCDB (RGPD, ADS, ...)

- La variation de la contribution au budget du SDIS correspond à la hausse de la contribution désormais versée par la CCDB en lieu et place des communes : cette augmentation est déduite des AC des communes à hauteur du montant exact les concernant. Ce montant a été transmis par les services du SDIS en janvier 2019.
- La participation aux services CCDB correspond aux charges de fonctionnement prises en charge par la CCDB en lieu et place des communes pour des services auxquels ces dernières ont choisi d'adhérer : RGPD (centralisation de la cotisation à l'Ad@t) et ADS (service mutualisé). Les montants du RGPD ont été transmis en janvier 2019 par les services de l'Ad@t avec une répartition par commune adhérente et les montants de l'ADS ont été calculés en fonction d'une part fixe et du nombre d'actes instruits dans l'année N-1, tel que prévu dans les conventions.

Il est rappelé que le versement est fait en une seule fois lorsque le montant de l'AC est inférieur à 2000 € (à verser ou à recevoir), les autres montants étant appelés mensuellement.

Les membres du conseil communautaire ont approuvé les montants des Attributions de Compensation des communes, proposés, à l'unanimité lors de la séance du 23 octobre 2019.

Le Maire propose de délibérer sur le montant de l'attribution de compensation 2019 de la commune soit – 6 155.00 €

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le montant de l'attribution de compensation 2019 de la commune soit – 6 155.00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 22 novembre et de la publication le 22 novembre 2019.

**Délibération 2019-49 / OBJET : .Classement de voies communales et mise à jour du classement du tableau des voies communales**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

M. le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Le linéaire de voirie représente aujourd'hui un total de 7 590 ml appartenant à la commune.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de déclasser la voie communale n°2, « fin rue de l'école » à « Pépinière » et de mettre à jour le tableau de classement des voies communales.

La voie communale n°2, « fin rue de l'Ecole » à « Pépinière » d'une longueur de 1 000 mètres deviendrait une voie rurale gérée par l'Association Foncière.

Ancien linéaire de la voie rurale « Pépinière » : 1 400 m

Nouveau linéaire de la voie rurale « fin Rue de l'Ecole » à « Pépinière » : 2 400 m

- d'approuver l'actualisation du tableau de classement des voies communales (**annexé à la présente délibération**).

Le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :

- Ancien linéaire : 7 590 m.
- Voie(s) retirée(s) : Fin Rue de l'Ecole à Pépinière: 1 000 ml
- Nouveau linéaire : 6 590 m.

Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 6 590 m de voies publiques.

- autorise le maire à signer le nouveau tableau de classement et de procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 22 novembre 2019

- et de la publication le 22 novembre 2019

➤ **Informations et questions diverses :**

- Nettoyage complet de la salle convivialité sera effectué pendant les vacances de Noël
- Une demande est formulée par l'Association des Anciens Combattants pour l'organisation de la cérémonie du 8 mai 2020 ou 11 novembre 2020 à Osse. La décision sera prise en début d'année prochaine,
  - Il n'y aura pas de location de la salle de convivialité le 31 décembre,
  - Pour rappel, les plantations d'arbres seront effectuées début décembre en partenariat des enfants des écoles et de la Fédération de Chasse,
  - Demande accordée à Monsieur Clément Gilbert pour emprunter le chemin de la Côte pour accéder et débarquer du bois sur ses parcelles,
    - Accord du Conseil Municipal pour passer une convention d'apprentissage de 32 heures par semaine, deux semaines par mois, avec la Maison Familiale de Vercel pour un jeune de Osse, Lucas Champenois avec Monsieur Thierry Pourcelot comme Maître d' Apprentissage. Le stagiaire n'a pas l'autorisation de la Commune pour conduire le tracteur.
    - Le repas communal se déroulera le samedi 8 février 2020 à la salle de Dammartin les Templiers.
    - L'installation des décorations de Noël aura lieu le samedi 30 novembre. Les volontaires seront les bienvenus.
- 

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
ce vendredi 15 novembre 2019 à 22h45

---

Document rédigé par Charles PIQUARD et validé par Pascal FAIVRE